



CONNAÎTRE SES DROITS EN CAS D'INTERACTION AVEC DES AGENTS DE L'IMMIGRATION (ICE)

Si vous pensez être témoin d'une activité de l'ICE, veuillez appeler le Service d'assistance téléphonique aux familles de l'ICIRR 24 heures sur 24 au 1-855-HELP-MY-FAMILY (1-855-435-7693).

Si vous avez affaire à un agent de l'ICE, que ce soit sur votre lieu de travail ou dans la communauté, n'oubliez pas que :

Vous avez le droit de garder le silence lorsque vous êtes interrogé(e) ou arrêté(e) par des agents de l'immigration.

Vous devez rester calme et garder vos mains à portée de vue de l'agent.

Vous pouvez indiquer que vous souhaitez parler à un avocat .

Vous n'êtes pas dans l'obligation de :

Discuter de votre statut d'immigrant ou de citoyen avec la police, les agents de l'immigration ou d'autres fonctionnaires.

Signer un quelconque document que vous ne comprenez pas.

Si un agent frappe à la porte de votre domicile :

Vous avez le droit de ne pas ouvrir la porte.

Les agents de l'ICE doivent disposer d'un **mandat signé par un juge** pour pénétrer dans votre domicile. Les « mandats » de l'ICE ne sont pas signés par des juges ; ce sont des formulaires de l'ICE signés par des agents de l'ICE et ils ne les autorisent pas à pénétrer dans votre domicile sans votre consentement.

Si vous êtes à l'extérieur et que vous pensez voir des agents de l'immigration à proximité :

Vous pouvez vous réfugier dans un espace intérieur sûr.

Si vous êtes citoyen américain et que vous vous sentez en sécurité, vous pouvez filmer l'interaction avec votre téléphone ou noter toute information pertinente sur ce dont vous êtes témoin - TOUJOURS en veillant à ne pas interférer avec l'opération ou l'entraver de quelque manière que ce soit.

VOUS NE DEVEZ PAS :

Publier des informations non vérifiées sur les réseaux sociaux.

Interférer avec l'enquête ou vous mettre en danger de toute autre manière.



ILLINOIS COALITION
FOR IMMIGRANT
& REFUGEE RIGHTS

CONNAÎTRE SES DROITS EN CAS D'INTERACTION AVEC DES AGENTS DE L'IMMIGRATION (ICE)

Établissez un plan de sécurité que votre famille pourra utiliser si l'ICE vous arrête. Les éléments clés d'un plan de sécurité sont les suivants :

Identifiez vos contacts en cas d'urgence et mémorisez leurs numéros de téléphone.

Indiquez à l'école ou à la garderie de votre enfant une personne à contacter en cas d'urgence pour venir le chercher.

Autorisez par écrit la personne à contacter en cas d'urgence à prendre des décisions médicales et juridiques pour votre enfant.

Informez vos proches que si vous êtes détenu(e) par l'ICE, ils peuvent essayer d'utiliser le localisateur de détenus en ligne de l'ICE pour vous trouver : [locator.ice.gov](https://locator.ice.dhs.gov)

Munissez-vous de vos documents d'immigration en cours de validité. Si vous ne disposez pas de ces documents, munissez-vous de copies de documents attestant que vous êtes aux États-Unis depuis au moins deux ans (si c'est le cas). Il s'agit par exemple des dossiers relatifs au logement, à l'emploi ou à l'éducation.

Si vous êtes détenu(e), il est important que vous vous fassiez représenter par un avocat.

Appelez le 1-855-435-7693 pour entrer en contact avec un avocat spécialisé dans les questions d'immigration.

Ressources complémentaires

Assistance juridique en matière d'expulsion du National Immigrant Justice Center
immigrantjustice.org

Guide de ressources des communautés organisées contre les déportations
organizedcommunities.org

LUTTEZ

Inscrivez-vous pour participer à nos campagnes et poursuivre la lutte pour des politiques au service de TOUTES les communautés. S'inscrire sur icirr.org

